

BULSAC

Bulletin des Sociétés anciennes et contemporaines

Siège et secrétariat :

680, avenue du Président Léon Mba

Institut de Recherche en

Sciences Humaines (IRSH)

Libreville (Gabon)

ISSN 2958-8170

Numéro 2, septembre 2020

Bioterrorisme, risques sécuritaires et autosuffisance
alimentaire au Gabon : enjeux et perspectives p. 5

La scène politique gabonaise : entre volte-face
et opportunisme (1990-2009) p. 9

L'évolution de l'administration publique :
missions, organisation et fonctionnement p. 12

HISTARC, une revue ouverte à la communauté
scientifique nationale et internationale (2012-2020) p. 16

Prospections archéologiques à Batanga
(Littoral du Gabon) p. 19

Gestion des déchets d'activités industrielles
sur un site d'exploration pétrolière au Gabon p. 22

Histoire, Archéologie et Sciences connexes

Sommaire

Bioterrorisme, risques sécuritaires et autosuffisance alimentaire au Gabon : enjeux et perspectives.....	5
Dr Blanchard Makanga	
La scène politique gabonaise : entre volte-face et opportunisme (1990-2009).....	9
Dr Pulchérie Olive Itoumba	
L'évolution de l'administration publique : missions, organisation et fonctionnement	12
Dr Fabrice Nfoule Mba	
HISTARC, une revue ouverte à la communauté scientifique nationale et internationale (2012-2020).....	16
Dr Robert Edgard Ndong	
Prospections archéologiques à Batanga (Littoral du Gabon).....	19
Dr Martial Matoumba	
Gestion des déchets d'activités industrielles sur un site d'exploration pétrolière au Gabon.....	22
Dr Anicet Mboumba	
Recommandations aux auteurs.....	24

Bulletin des Sociétés Anciennes et Contemporaines

Département Études des Sociétés Anciennes et Contemporaines (DESAC)

Institut de Recherche en Sciences Humaines (IRSH)

Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique (CENAREST/Gabon)

Le Bulletin des Sociétés Anciennes et Contemporaines (BULSAC) est un outil de communication et d'échanges au sein et en dehors du Département Études Anciennes et Contemporaines de l'Institut de Recherche en Sciences Humaines.

Ce bulletin a pour but de valoriser et de promouvoir les travaux et les publications en histoire, en archéologie et dans les sciences connexes. Ces travaux et publications paraissent sous forme de fiches techniques, d'articles de vulgarisation, de comptes rendus de lecture, d'annonces d'événements scientifiques, de résumés d'interventions scientifiques dans les colloques ou congrès, de résumés de nouvelles avancées scientifiques, etc.

Le Bulletin paraît au rythme d'un numéro par trimestre. Il est proposé gratuitement au public sous sa version papier et en libre accès au format PDF sur le site internet du LabArc à l'adresse www.labarcgabon.com. Les contributions sont disponibles en langue française dès maintenant. Lorsque le *BULSAC* sera au format HTML, ces contributions seront également accessibles dans d'autres langues (anglais, allemand, espagnol, russe, sesotho, swahili, igbo, chinois, japonais, etc.) grâce au traducteur linguistique de Google.

Comité éditorial :

Dr Robert Edgard Ndong, CR (CAMES)
Dr Martial Matoumba, CR (CAMES)
Dr Lucien Manokou, CR (CAMES)
Dr Fabrice Nfoule Mba, CR (CAMES)
Dr Fred-Paulin Abessolo Mewono, CR (CAMES)
Dr Judicaël Etsila, CR (CAMES)
Dr Hervé Essono Mezui, CR (CAMES)
Dr Eric Damien Biyoghe Bi Ella, CR (CAMES)
Dr Gladys Esseng Aba'a epse Boudzanga, CR (CAMES)
Dr Stéphane William Meh Yong, CR (CAMES)
Dr Lucien Blaise Ndjoi, CR (CAMES)

Directeur de publication :

Dr Lucien Manokou, Chargé de Recherche (CAMES),
Chef du Département Études des Sociétés Anciennes et Contemporaines (DESAC)

Secrétariat de rédaction :

Dr Martial Matoumba
Dr Robert Edgard Ndong

Adresse :

Bulletin des Sociétés anciennes et contemporaines,
680, avenue du Président Léon Mba, Institut de Recherche en Sciences Humaines (IRSH)
Libreville (Gabon)
E-mail : bulsac.irshgabon@gmail.com

Conception et réalisation du bulletin :

Dr Martial Matoumba

Les textes publiés dans ce bulletin le sont sous la responsabilité de leurs auteurs.

Photo de couverture : plage de Nyafessa (sud-ouest du Gabon), prise par Martial Matoumba.

Bioterrorisme, risques sécuritaires et autosuffisance alimentaire au Gabon : enjeux et perspectives

Dr Blanchard MAKANGA
Chargé de Recherche (CAMES)
IRSH/CENAREST/GABON
mcbland1@yahoo.fr

Introduction

Les sociétés modernes et contemporaines sont considérées comme des sociétés à risques (Ulrich Beck, 2007). Les risques d'attaques bioterroristes, cet «ennemi invisible» (Pierre Kholer, 2002), menacent donc leur quotidien. Le déficit de développement qui caractérise les pays d'Afrique subsaharienne du fait d'une absence d'autonomie dans plusieurs secteurs les expose aussi auxdits risques. Les carences liées aux situations politique, économique, stratégique et agricole en font partie. Leur secteur agricole¹ compte parmi les moins fiables et dépend des aides extérieures (Philippe Collomb, 1999). Le Gabon fait partie de ces pays à risque, car il est très dépendant dans plusieurs domaines, dont le secteur agroalimentaire, pierre angulaire de l'autosuffisance alimentaire, de la traçabilité et de la sécurité y relative. Cela l'expose aux risques bioterroristes au triple plan du déficit d'outils technologiques de contrôle, de veille et d'absence de stratégies de dissuasions et de réplique face à une attaque éventuelle. Or, ces risques bioterroristes multiformes, à caractère toxique, bactériologique et biologique entre autres, ont une incidence sur l'homme et les écosystèmes. Donc, les populations gabonaises interliées à leurs écosystèmes en dépendent fatalement et s'exposent ainsi aux risques divers en cas d'attaques bioterroristes. Dans ces conditions, dans quelles mesures le Gabon peut-il réduire, voire éradiquer les risques bioterroristes et, en même temps, se procurer des outils efficaces de traçage de produits, dans le but d'atteindre l'autosuffisance alimentaire?

La présente étude a pour objectif de relever le déficit agroalimentaire au Gabon. Le manque d'exploitations agricoles, proportionnellement aux besoins de sa population, dénote de l'incapacité de ce pays à parvenir à une autosuffisance alimentaire. Cela l'expose, par conséquent, aux risques d'attaques biométristes, car il est soumis aux rythmes des importations de ses produits.

Cette contribution s'articule autour de trois points essentiels. Le premier porte sur le cadre définitionnel du bioterrorisme et sur la prévention quant aux risques potentiels au Gabon. Le deuxième fait une esquisse des questions agroalimentaires, des risques sécuritaires y relatifs et du déficit inhérent aux

problèmes de traçabilité. Le troisième parle de l'autosuffisance alimentaire, des enjeux et des perspectives favorables au projet d'un Gabon durable.

1. Bioterrorisme : éléments de définition, de prévention et risques potentiels au Gabon

Le bioterrorisme est une menace bactériologique, chimique ou biochimique à l'échelle humaine, alimentaire et écosystémique. Il est le fait d'un usage malveillant, parfois à des fins militaires et stratégiques de certains produits biochimiques ou bactériologiques jugés dangereux pour la santé humaine, animale et végétale. Ces produits sont utilisés comme armes ou comme menaces. Ils ont pour but de porter atteinte aux êtres vivants, y compris les minéraux. Le bioterrorisme est, *de facto*, une arme de destruction massive, puisque les produits utilisés sont des agents pathogènes qui affaiblissent des antagonistes à travers des produits de consommation rendus nocifs, incapacitants et très impactants. En fait, le bioterrorisme contribue à faire usage de produits toxiques tels que les virus, les bactéries, les champignons, les toxines, les micro-organismes, etc. L'anthrax, le choléra, l'Ébola, le coronavirus et autres produits virologiques et toxiques de ce type peuvent être mis à contribution. Le but est de menacer ou d'anéantir des populations à travers des aliments, y compris des médicaments, des vaccins, etc., capables de les contaminer mortellement. En somme, le bioterrorisme est l'emploi d'une arme biologique à base de toxines, de virus et d'autres formes d'agents biologiques ou pathogènes à risques pour l'homme, les écosystèmes et les minéraux. L'usage de ces produits toxiques peut être d'origine individuelle ou à l'initiative d'un groupe. Car, une attaque toxique à charge virale, bactériologique, biologique peut être individuelle, étatique ou de groupe. Si elle vise un sabotage ou une mise à mort d'un vivant ou d'un minéral, elle devient un acte terroriste attentatoire à la vie et c'est ce que l'on qualifie, *grosso modo*, de bioterrorisme. S'agissant par exemple des armes biologiques et de leurs caractères impactants, un spécialiste de la question dit :

Inodore, invisible, l'arme biologique est indétectable par nos sens. Et contrairement à une attaque chimique, dont les atteintes sont aussi soudaines que massives, un acte de bioterrorisme ne serait pas repérable aussitôt, et ses effets s'étaleraient dans le temps. Les périodes d'incubation silencieuse varient en effet selon les agents pathogènes : de quelques heures pour les toxines à plusieurs semaines pour certaines bactéries [...]
(Franck Daninos, 2015).

Alors, comment le Gabon peut-il prévenir et réduire ces risques aux variantes multiformes et difficilement détectables? En cela, il lui faut mettre à contribution de groupes d'acteurs locaux, en l'espèce les génies civil et militaire. Ces groupes peuvent travailler en collaboration, en équipes composites chargées d'instaurer une gouvernance de veille agroalimentaire, sanitaire, stratégique et sécuritaire

1. Par rapport à sa démographie, l'Afrique subsaharienne souffre d'un déficit en production agricole et sa population ne cesse d'accroître. Elle pourrait doubler d'ici à 2050, selon les projections de l'ONU.

transparente et équitables. Les tâches doivent être réparties en fonction des compétences de chaque expert. Il s'agit de maîtriser les domaines sécuritaires (Gérard Azoulay, Jean-Claude Dillon, 1993) cibles, exposés aux risques d'attaques bioterroristes. L'investissement dans des secteurs sécuritaires et stratégiques clés en rapport à l'agroalimentaire est nécessaire. Le but est d'atteindre l'autosuffisance alimentaire qui a pour conséquence : la réduction des importations de certains produits stratégiques. L'optimisation des facteurs androgènes, la formation et la valorisation des acteurs locaux en matière de production et d'adaptation des ressources locales multiformes sont à privilégier. En clair, tous les acteurs ayant des compétences dans les domaines liés à l'agriculture, aux sciences et technologies, etc., doivent être pris en compte. L'idéal sécuritaire visé est, de ce fait, la réduction des risques bioterroristes sur le territoire national gabonais.

À ce groupe d'experts civils et militaires mérite d'être associée, en juxtaposition, la recherche scientifique et technologique pour l'élaboration méthodologique. Car, l'encadrement et l'application des normes locales sur ces questions doivent être collégiaux et donc inclusifs, de même pour la vérification et les contrôles de terrain. Le Gabon a impérieusement besoin d'une gouvernance agroalimentaire, sécuritaire et stratégique efficiente pour réduire les risques d'attaques bioterroristes sur son territoire, mais aussi pour la maîtrise et la traçabilité de ses produits.

2. Agroalimentaire, risques sécuritaires et problème de traçabilité au Gabon

Le bioterrorisme comme menace et comme acte criminel par empoisonnement des aliments n'est pas encore bien connu en Afrique, encore moins au Gabon. Il n'a pas encore un impact certain sur le continent africain comparativement au terrorisme, son frère aîné. La pauvreté, ainsi que le manque de vision et de volonté politique peuvent être perçus comme causes majeures des déficiences scientifiques et technologiques qui caractérisent le Gabon. Ces manquements comportent des risques dans les domaines vitaux de la sécurité alimentaire et d'une attaque de ses produits agroalimentaires, qu'ils soient produits localement ou importés. De ce fait, le malaise lié au problème de traçabilité des produits locaux et d'importation reste entier. Rappelons que la traçabilité d'un produit est la recherche de son origine et de son cheminement de la chaîne de production, en passant par sa distribution jusqu'à sa consommation. En rapport à l'agroalimentaire, cela consiste à rechercher l'origine des produits dans les filières alimentaires. Il s'agit de trouver le cheminement des produits proposés à la vente ou à la consommation, en se basant sur l'historique de leur fabrication et de leur provenance. Cette exigence est de plus en plus encadrée dans certains pays (Blanchard Makanga, 2017, pp. 62-63).

Pour le cas du Gabon, la politique sécuritaire sur les produits locaux et d'importation manque de contrôles conséquents. Il est

donc en état d'alerte (Jacques Massey, 2003). Car, les contrôles ponctuels faits par des services du ministère du Commerce, les agents des mairies, les forces de sécurité ou même par l'AGASA² dénotent incontestablement des difficultés à tracer les origines des produits. Le manque d'équipements et de méthodes, notamment des outils scientifiques et technologiques de contrôles fiables accroît cette difficulté à tracer les aliments et produits connexes. Les appareils de traçage tels que les imprimantes de codage sont inexistantes dans les filières de production des produits alimentaires locaux. Les producteurs des produits alimentaires de première nécessité comme le manioc, ses feuilles, l'huile de palme, les poissons, les boissons de toutes sortes, etc., manquent d'outils scientifiques et technologiques de fabrication, de vérifications et de contrôles fiables. Or, des machines de traçabilité telles que les imprimantes de codage sont des ustensiles d'envergure pour la sécurité et la traçabilité des éléments. Ils sont en même temps une alternative stratégique dans la réduction des risques agrosanitaires.

Malheureusement, les produits d'importations n'ont pas meilleurs sorts, car certains d'entre eux se retrouvent sur le marché sans des documents officiels de ventes. Les conditions de production, de transports et de distributions échappent, dans la plus grande partie, aux autorités locales, compte tenu de la qualité des outils et des agents de contrôles. Beaucoup de ces produits sont vendus par des enseignes officielles telles que le groupe CECAS GADIS. Ils sont aussi présents dans les étals des magasins chinois, siro-libanais ou à même le sol sur les marchés locaux. Ainsi, de réelles incertitudes justifient les doutes qui subsistent sur la qualité des aliments soumis à la consommation des populations gabonaises. Car, il est impossible d'obtenir des informations fiables sur les aliments, les producteurs et les acheteurs. C'est pourquoi il est important pour les autorités locales, de renforcer la sécurité alimentaire par des contrôles et des outils fiables, afin de préserver la santé des populations et des consommateurs de ce pays.

Les difficultés à obtenir des informations fiables sur les aliments, les producteurs et les acheteurs sont un obstacle majeur au traçage des produits. Il importe, de ce fait, de revoir les méthodologies de contrôles habituelles des agents locaux et renforcer la sécurité alimentaire. Ce qui permet de réduire les risques y relatifs et de préserver la santé des populations et des consommateurs. À ce niveau de risques, l'implication politique en termes d'enjeux et de perspectives est impérative. Car, il serait préjudiciable de minimiser l'installation durable d'une sécurité agroalimentaire, puisque les risques y associés peuvent s'exercer à plusieurs niveaux, au point d'impacter la qualité de vie du Gabonais. Le déficit de production local et les importations non maîtrisées de produits accroissent les facteurs de risques sécuritaires. Dans ce pays, l'autosuffisance alimentaire tarde à prendre forme alors même que ce secteur

2. Agence Gabonaise de Sécurité Alimentaire.

comporte des enjeux stratégiques et vitaux pour les populations. À leur corps défendant, ces populations restent en attente des perspectives durables pour l'amélioration de leur qualité de vie.

3. Autosuffisance alimentaire et qualité de vie au Gabon : Enjeux et perspectives

Au Gabon, la pauvreté, le manque de volonté politique et la rationalisation des politiques environnementales peuvent être perçus comme causes majeures permettant de résorber l'autosuffisance alimentaire. Les déficiences scientifiques et technologiques relatives à la production durable, à la distribution et à la consommation des aliments sont pressantes dans ces secteurs à la fois clé et stratégiques. Elles touchent la sécurité agroalimentaire, notamment dans l'ingénierie agricole, dans la fabrication des outils de production agricoles durables et de la traçabilité des produits.

De ce point de vue, il y a de bonnes raisons de craindre la dangerosité des conséquences liées à une attaque bioterroriste. La libre circulation des biens et des personnes caractéristiques du monde contemporain est l'une des causes. Il n'y a donc aucun doute que le Gabon qui n'a aucun moyen scientifique ni technologique de s'en prémunir et d'en être protégé, soit encore plus exposé au problème. De plus, compte tenu du fait que le Gabon est un pays dont la majorité des produits consommés sont importés, il est davantage exposé puisqu'il dépend des ressources extérieures. Évidemment, ce problème impacte vitalement ses populations qui peinent à couvrir leurs besoins en aliments locaux.

Pour cela, le Gabon importe la majorité de ses produits du Cameroun voisin, *via* la province du Woleu-Ntem³. Ces produits sont ensuite acheminés à Libreville, la capitale et point focal. Ils sont ensuite distribués dans l'ensemble des neuf (9) provinces que compte le Gabon. De ce fait, ce pays reste exposé aux risques d'attaques bioterroristes *via* une atteinte de ses produits agroalimentaires locaux ou d'importation (Guy Leyral, Elisabeth Vierling, 2007). C'est un enjeu sécuritaire très stratégique. D'où, l'importance pour le Gabon de rendre autonome le secteur agroalimentaire puisqu'il dépend cruellement d'autres pays.

Par conséquent, le Gabon devra développer des stratégies pour sécuriser ses populations sur le double plan de l'autosuffisance alimentaire et de la sécurité y relative. Des perspectives ambitieuses doivent naître, dont la construction des centres et des écoles professionnalisantes dans les secteurs agroalimentaires. La formation des acteurs locaux, l'intégration des cultures naturelles et l'instauration de l'agriculture biologique sont à privilégier, au détriment de

l'agriculture intensive⁴. L'agriculture raisonnée⁵ peut servir d'alternative en cas d'ambition d'exportation des produits. L'agriculture intensive n'est pas, à notre sens, la meilleure option, compte tenu de la proportion démographique très faible de ce pays (DGS, 2018)⁶ et de la difficulté de circonscrire les impacts négatifs connexes.

Et, les médicaments étant des aliments vitaux et stratégiques de consommations courantes, ils nécessitent un cadre juridique et des contrôles réguliers.

De ce fait, la prise en compte de la médecine traditionnelle dans les officines pharmaceutiques locales, à défaut d'en créer un circuit parallèle de ventes, est une perspective qualitative durable. Car, les tradithérapeutes reconnus et agréés méritent d'être insérés dans les systèmes agroalimentaires, sanitaire et sécuritaire gabonais. Ces praticiens peuvent être une alternative crédible, car ils peuvent contribuer à réduire les risques de trafics de médicaments dans et hors des frontières nationales. La porosité des frontières dans la sous-région accroît les risques de corruptions des agents de contrôles douaniers. À n'en point douter, le secteur du médicament est un écosystème aussi complexe que stratégique et vital. L'intégration des herboristes locaux pourrait impacter le secteur informel et réduire ainsi la vente parallèle des médicaments non agréés, présents sur le marché local.

À ces enjeux et perspectives supra (Stéphanie Mathieu, Katia Merten-Lentz, 2013) se juxtapose l'implication des experts en Qualité, Hygiène, Sécurité, Environnement (QHSE) locaux, des secteurs public et privé. De même, les associations des consommateurs et les agences de sécurité et de contrôles, dont l'AGASA, doivent travailler en synergie avec d'autres experts pour parvenir à un résultat optimal. Tous ces facteurs réunis, le Gabon pourrait espérer atteindre une autosuffisance alimentaire et sécuriser conséquemment ses aliments contre des risques d'attaques de type bioterroristes, un préalable pour la qualité de vie de ses populations.

Conclusion

Le monde est davantage exposé à toutes formes d'attaques terroristes, y compris sous des formes peu connues. Le bioterrorisme fait partie de ces variantes peu connues du grand monde et les pays les moins préparés à ce type d'attaques restent davantage exposés. L'Afrique l'est encore plus à cause du manque de moyens scientifiques et technologiques appropriés, capables de prévoir, de détecter et d'empêcher des attaques de ce type.

Le Gabon fait partie des maillons faibles dans ce secteur, car il lui est difficile d'anticiper une attaque biologique ou bactériologique sur son sol. En l'état, ce pays peine encore

3. Le Woleu-Ntem est l'une des 9 provinces du Gabon. Sa superficie est de 38 465 km² et a pour capitale Oyem. Il est peuplé de 154 986 habitants en référence au recensement de 2013.

4. L'agriculture intensive est un système de production agressif à l'image des intrants qu'elle utilise. Elle est très portée sur l'hyperproductivité et la rentabilité, au détriment de la santé de l'homme et des écosystèmes.

5. L'agriculture raisonnée est une pratique culturale orientée vers l'optimisation économique qui tient compte de la qualité des intrants utilisés, car elle s'inscrit dans une démarche écosanitaire.

6. Direction Générale de la Statistique.

à réduire la pauvreté, à freiner le chômage et à impliquer qualitativement la jeunesse dans des projets durables. Son système de gouvernance globale ne semble pas adapté aux initiatives des populations. Une didactique et une éducation en la matière sont donc nécessaires (Narisoa Ramanitra, 2016). Pour toutes ces raisons, le Gabon tarde à investir pour le long terme par des formations spécifiques de ses ressources humaines et rechigne à se prémunir des systèmes et des outils de veilles sophistiqués. L'absence d'outils de fabrications locales, même d'importation, mais adaptés aux réalités locales, l'expose aux risques multiformes. Il lui est difficile de résorber l'autosuffisance alimentaire, de garantir la sécurité alimentaire et la traçabilité y relative. Il n'est pas possible, de ce fait, d'assurer la protection de ses populations de type bioterroriste

Références bibliographiques

- AZOULAY Gérard, DILLON Jean-Claude, 1993, *La sécurité alimentaire en Afrique : Manuel d'analyse et d'élaboration des stratégies*, Coll. «Économie et Développement». Paris, éditions Karthala.
- BECK Ulrich, 2007, *La société du risque. Sur la voie d'une autre modernité*, Paris, Champs Essai, Flammarion.
- COLLOMB Philippe, 1999, *Une voie étroite pour la sécurité alimentaire d'ici à 2050*, Paris, éditions Economica.
- DANINOS Franck, «Science et guerre», in *Sciences et Avenir*, hors-série 182 (en ligne), juillet/août 2015.
- GABON-DGS (Direction Générale de la Statistique), 2018, *Annuaire statistique du Gabon*.
- KHOLER Pierre, 2002, *L'Ennemi invisible : Le Bioterrorisme*, Coll. «Essais Document», Paris, éditions Balland.
- LEYRAL Guy, VIERLING Elisabeth, 2007, *Microbiologie et toxicologie des aliments : Hygiène et sécurité alimentaires*, Coll. «Biosciences et techniques», Éditions Canopé – CRDP de Bordeaux, 4e édition.
- MAKANGA Blanchard, 2017, «Politique sécuritaire des aliments, risques bioterroristes et impacts éco-sanitaires à Libreville au Gabon : quelles perspectives pour une meilleure qualité de vie de l'homme et des écosystèmes?», *Le politiste*, Connaissances et savoirs, n° 1, p. 47-76.
- MATHIEU Stéphanie et MERTEN-LENTZ Katia (dir.), 2013, *Sécurité Alimentaire. Nouveaux Enjeux et Perspectives*, Coll. «Droit de l'Union européenne», Bruxelles, éditions BRUYLANT/LGDJ
- MASSEY Jacques, 2003, *Bioterrorisme, l'état d'alerte (Témoignage, document)*, Paris, éditions Archipel.
- NGO Maianh, 2006, *La qualité et la sécurité des produits agroalimentaires : Approche juridique*, Coll. «Logiques juridiques», Paris, éditions L'Harmattan.
- RAMANITRA Narisoa, 2016, *Didactique et Éducation à la Sécurité Alimentaire (ESA)*, Coll. «OMN.UNIV. EUROP», Saarbrücken, Éditions Universitaires Européennes.

Webographie

- http://www.sciencesetavenir.fr/sante/en-images-bioterrorisme-6-agents-pathogenes-tres-meurtriers_29322. Article de Franck Daninos intitulé «Science et guerre», hors-série 182, juillet/août 2015, consulté le 02 février 2020 à 10 h 53.
- <https://www.agasa.site/first/>. Consulté le 03 juillet 2020 à 12 h 50.

La scène politique gabonaise : entre volte-face et opportunisme (1990-2009)

Dr Olive Pulchérie ITOUMBA,
Attachée de recherche
LARIHPSA
IRSH-CENAREST (Libreville-Gabon)

Introduction

Selon Philippe Braud, la politique est «la scène où s'affrontent les individus et les groupements en compétition pour la conquête et l'exercice du pouvoir» (2011, p.10). Au Gabon la politique intègre naturellement cette perception, favorisée par le cadre constitutionnel. Depuis la période coloniale, différentes dispositions, à l'instar de la loi constitutionnelle du 27 octobre 1946, appuyée par celle de Gaston Defferre du 23 juin 1956, instaurent les conditions adéquates de l'exercice d'une véritable activité politique dans ce pays. Ainsi, une intensification de la vie politique s'opère dès 1946 avec des acteurs politiques bien distincts et des formations politiques à foison. Les processus électoraux permettent aux protagonistes de se confronter, mais aussi de se démarquer sur la scène politique gabonaise. Mais en 1968, l'avènement du Parti Démocratique Gabonais interrompt le décor politique ambiant qu'il réduit à sa seule existence et à la pensée unique. Il faut attendre 1990 pour assister au retour du pluralisme politique. Ce cadre permet à nouveau aux acteurs politiques de s'affronter et pressentir éventuellement à la magistrature suprême.

Cependant, dans cette arène politique où se joue le positionnement des candidats dans les arcanes du pouvoir, force est de constater des volte-face incessantes. Dissimulés par un opportunisme avéré, des acteurs politiques changent de bord assez souvent, passant de la majorité à l'opposition et vice-versa. Au regard de ce contexte, il convient d'interroger le développement de ces volte-face et opportunistes et leurs effets au sein de la société gabonaise?

Vraisemblablement, les volte-face du personnel politique gabonais proviennent de leur désir d'assouvir leurs ambitions personnelles, au détriment de l'intérêt général. Et, cette pratique a pour corollaire un désintérêt flagrant pour la chose publique par les populations lassées.

Dans cette note, il s'agit de montrer que les phénomènes de volte-face et d'opportunisme ont rythmé la scène politique gabonaise et ont induit un climat empreint d'illusions, de découragement.

1. Volte-face et opportunisme dans la sphère politique

Au début des années 1990, la vague de contagion démocratique amorcée dans les pays de l'Europe de

l'Est rencontre un écho favorable au Gabon. Marqué par une profonde crise économique et politique (un régime monopartite essoufflé) depuis le milieu des années 1980, ce pays voit en ces bouleversements internationaux une opportunité de s'affranchir du système en place. Des mouvements de revendications souvent émaillés de violences, frôlant la guerre civile parfois, caractérisent cette ère nouvelle. Le «vent de l'Est», le climat ambiant et le discours de la Baule de François Mitterrand obligent le Gabon à rétablir les libertés fondamentales et à consentir la libéralisation politique. Pour ce faire, une Conférence nationale (du 27 mars au 19 avril 1990) est organisée et débouche entre autres, sur le retour du multipartisme, l'adoption d'une série de lois et la mise en place de nouvelles institutions de la République¹ (N. Métégué N'Nah, 2006, p. 227). Ce cadre de vie politique permet à nouveau la création de nombreuses formations politiques, le positionnement d'une multitude d'individualités pouvant désormais s'affronter lors des consultations électorales.

Dans cet environnement, les acteurs politiques ne cessent de se livrer à des volte-face à partir de 1989. En effet, le malaise politique que traverse le Gabon, avec pour toile de fond une crise socio-économique, amène le président Omar Bongo à prendre contact en avril 1989 avec Paul Mba Abessole². Considéré comme le porte-parole incontesté de l'opposition gabonaise en France (H. Essono Mezui, 2006, p.463), sous l'étiquette du Mouvement de Redressement National (MORENA), Mba Abessole entreprend des transactions pour une ouverture politique du pays avec Omar Bongo. Cependant, une proximité manifeste s'établit entre cet opposant et le régime en place. Afin de sortir de la crise, les deux parties conviennent de la création d'une nouvelle force politique sous l'appellation du Rassemblement Social-Démocrate Gabonais (RSDG), en remplacement du Parti Démocratique Gabonais (PDG). Cette nouvelle tendance politique a pour objectif de regrouper toutes les formations politiques et associations, dans le but d'apprendre les valeurs démocratiques. Au départ favorable à cette idée, et s'en faisant même l'un des défenseurs, Mba Abessole se ravise au point de laisser tomber ses partenaires du PDG. En indiquant clairement que, «Le Rassemblement est devenu caduc. Le cadre d'apprentissage et la transition ne s'expliquent plus» (W. -A. Ndombet, 2009, p.95). Ce revirement est à mettre au compte du rejet exprimé par les participants aux travaux de la Conférence nationale en avril 1990. Toutefois, les différentes prises de position de Paul Abessole, illustrées par son adhésion à l'opposition et son rapprochement au système en place, suscitent des réactions. Il est considéré comme un homme versatile et inconstant. Cela lui vaut sa place au sein du MORENA et l'amène à créer,

1. Il s'agit entre autres d'une Cour constitutionnelle, un Conseil national de la communication, un Conseil national de la démocratie, une conférence nationale, un comité de suivi des actes de la conférence. Cf. aussi (T. Auracher, 2001, p. 60-61).

2. Paul Mba Abessole en exil en France depuis plus d'une dizaine d'années, est considéré comme le leader de l'opposition gabonaise, il revient au Gabon afin de discuter de l'ouverture politique du pays. Cf. aussi (T. Auracher, 2001, *op. cit.*, p.55).

avec ses alliés, un autre mouvement politique le «MORENA des Bûcherons», devenu par la suite Rassemblement National des Bûcherons³ (F. Gaulme, 1991, p.53). En outre, Mba Abessole fait son entrée au gouvernement dès janvier 2002 et hérite du ministère des Droits de l'Homme⁴. À compter de cette date, il ne cessera de faire partie des différents gouvernements qui se formeront, et cela jusqu'en 2009, année du décès du président Omar Bongo Ondimba. Pourtant se réclamant encore de l'opposition en 1990, Mba Abessole finit à «aller à la soupe» (N. Métégué N'nah, 2006, p.226). Ce comportement est typique d'un bon nombre des membres de l'opposition gabonaise. C'est le cas de Pierre-Claver Maganga Moussavou, fondateur du Parti Social-Démocrate (P.S.D.)⁵, décrit comme une «girouette» ou un «caméléon» (J. Otsiemi, 2007, p.39). Il est connu pour ses allées et venues continuelles dans les différents gouvernements formés depuis 1990. Si dans un premier temps Maganga Moussavou est très proche du pouvoir en place, durant les années 1980, avec des responsabilités au sein de la présidence de la République (J. Otsiemi, *op. cit.*, p.40), il rallie l'opposition dans la période de transition démocratique au Gabon. Toutefois, à partir de l'année 1994, il rentre au gouvernement, pour en sortir l'année suivante et pour y revenir en 2002. Limogé en 2003, il revient en 2004 jusqu'en 2008. Avec les changements opérés au niveau de la présidence en 2009, il réapparaît en qualité de vice-président de la République le 21 août 2017, probablement pour le récompenser de son implication dans le dialogue politique nationale⁶.

Les différentes postures affichées par les acteurs politiques de l'opposition sont liées à l'opportunisme. Phénomène défini comme un moyen de tirer profit des circonstances du moment (W.-A. Ndombet, *op. cit.*, p.194), il est l'une des caractéristiques distinctes à ces opposants. En effet, voyant la chute prochaine du système en place, institué par le président Bongo dès 1968, les prétendus partisans et inconditionnels du PDG se sont empressés de créer des partis politiques. Et cela afin de jouir des mêmes avantages acquis tout au long de la domination implacable du parti unique. Pour preuve, l'inventaire des partis et associations à caractère sociopolitique recensés indique successivement soixante-quinze et cent deux (A.-W.

Ndombet, *op. cit.*, p.80), lors de la Conférence nationale. Force est de constater que ce contexte socio-politique a mis en avant l'opportunisme de plusieurs individualités, qui saisissent l'occasion de tirer profit de la situation, comme le mentionne cet exemple du «parti de Dieu qui ne dura que le temps de la distribution des 20 000 000 FCFA, au titre du financement des partis» (A.-W. Ndombet, *op. cit.*, p.195).

Par ailleurs si les volte-face des acteurs politiques se révèlent être guidées par un opportunisme avéré, il n'en demeure pas moins que cette manière d'agir comporte des conséquences au sein de la société.

2. Les effets liés aux volte-face et à l'opportunisme

Examinant la question des revirements des acteurs politiques, Nicolas Métégué N'Nah note que «[...] ces ralliements au pouvoir en place de formations politiques se réclamant encore la veille de l'opposition ont causé beaucoup de déception et rajouté à la morosité d'un climat social marqué par la multiplication des grèves» (N. Métégué N'Nah, *op. cit.*, p.313). Au demeurant c'est un climat empreint d'illusions, de découragement qui marque le pays pendant les années 1990, mais également durant la décennie suivante. Au départ accueillie avec beaucoup d'enthousiasme par les populations, l'ouverture politique n'est plus qu'un mirage pour certains, au regard des différents positionnements des acteurs politiques et du manque d'alternance au pouvoir. D'où pour reprendre les propos de Métégué N'Nah : «[...] la désaffection de l'électorat, qui s'abstient de participer au scrutin à plus de quatre-vingts pour cent lors des législatives de décembre 2001, était un signe de perte de confiance en valeur du bulletin de vote et un signal fort à l'adresse de la classe politique gabonaise [...]» (N. Métégué N'Nah, *op. cit.*, p.312). Cette situation se remarque également à l'occasion du scrutin présidentiel de novembre 2005, présentant un taux d'abstention⁷ fort considérable, d'environ 36,37 %, voire plus (*op. cit.*, 324). Ce constat accablant est à imputer aux revirements des hommes politiques gabonais, tantôt du côté de l'opposition ou de la majorité présidentielle. La perte de confiance et la méfiance envers le personnel politique sont répandues au sein de la société. Et «la montée de confiance relative au PDG de Bongo» (T. Auracher, *op. cit.*, p.102) n'est que la résultante de cet état de fait.

Conclusion

Aborder la question des volte-face des acteurs politiques gabonais, c'est explorer le phénomène de l'opportunisme tant il est présent sur la scène politique. Aussi permet-il à quelques-uns d'avoir une certaine visibilité, mais aussi d'acquérir des biens matériels et des privilèges au sein de la société. Néanmoins, cette manière d'agir n'est pas sans conséquence puisqu'elle impacte vivement les populations. Celles-ci

3. Suite aux dissensions qui se créent à l'intérieur du parti au cours de l'année 1998, le parti se scinde en deux tendances : Rassemblement National des Bûcherons Démocrates regroupant l'électorat punu et dominé par André Kombila Koumba, d'un côté, et de l'autre le Rassemblement National des Bûcherons - Rassemblement pour le Gabon (RNB.-RPG.), à dominance fang, avec comme chef de file Paul Mba Abessole. Le RNB.-RPG prendra l'appellation de RPG. au cours de l'ère 2000. Cf. (N. Métégué N'Nah, 2006, p.297) et Moundounga Mouity Patrice et Ndjimba Kevin-Ferdinand, 2012 : 74).

4. Afrique Express, n° 244, du 06/02/2002, *Le gouvernement du Gabon remanié le 27 janvier 2002*, <http://archive.wikiwix.com/>, (consulté le 14/06/2019).

5. Autrefois le Cercle pour le Renouveau et le Progrès (CRP). Cf. N. Métégué N'Nah, 2006, p.312).

6. Jeune Afrique, Gabon : le nouveau gouvernement a été nommé, Pierre-Claver Maganga Moussavou vice-président, par Mathieu Olivier, du 22 août 2017, <https://www.jeuneafrique.com/>, (consulté le: 11/06/2019).

7. Cf. Rapport de la mission d'observation de l'élection présidentielle au Gabon : scrutin des 25 et 27 novembre 2005, <http://aceproject.org/>, (consulté le 18/06/2019).

s'illustrent par un désintérêt pour la chose publique, et un désamour pour les personnalités politiques, créant ainsi un fossé loin d'être comblé. Et le résultat s'exprime donc par la montée en puissance du système en place, auparavant décrié.

Références bibliographiques

- Auracher Tim, 2001, *Le Gabon, une démocratie bloquée ? Reculs et avancées d'une décennie de lutte*, Paris, L'Harmattan.
- Braud Philippe, 2011, «Introduction», *La science politique*, Presses Universitaires de France, p. 3-12.
- Dictionnaire, Le Petit Larousse illustré 2009.
- Essono Mezui Hervé, 2006, *Église catholique, vie politique et démocratisation au Gabon 1945-1995*, Thèse de doctorat en Histoire, Université Lumière Lyon 2.
- Gaulme François, 1991, «Le Gabon à la recherche d'un nouvel ethos politique social», *Revue Politique africaine*, n° 43, p. 50-62.
- Métégué N'Nah Nicolas, 2006, *Histoire du Gabon. Des origines à l'aube du XXI^e siècle*, Paris, L'Harmattan.
- Moundounga Mouity Patrice et Ndjimba Kévin-Ferdinand, 2012, *Le Gabon à l'épreuve de la politique de l'émergence-Diagnostic et pronostic*, Ed. Publibook/Société écrivains, Collection Droit et sciences politiques, Paris.
- Ndombet Wilson-André, 2009, *Renouveau démocratique et pouvoir au Gabon (1990-1993)*, Paris, Karthala.
- Otsiemi Janis, 2007, *Guerre de succession au Gabon : les prétendants*, Paris, Edilivre, Éditions Aparis.

Webographie

- Afrique Express, n° 244, du 06/02/2002, *Le gouvernement du Gabon remanié le 27 janvier 2002*, <http://archive.wikiwix.com/>, (consulté le 14/06/2019).
- Jeune Afrique, Gabon : le nouveau gouvernement a été nommé, Pierre-Claver Maganga Moussavou vice-président, par Mathieu Olivier, du 22 août 2017, <https://www.jeuneafrique.com/>, (consulté le : 11/06/2019).
- Rapport de la mission d'observation de l'élection présidentielle au Gabon : scrutin des 25 et 27 novembre 2005, <http://aceproject.org/>, (consulté le 18/06/2019).

L'évolution de l'administration publique : missions, organisation et fonctionnement

Fabrice NFOULE MBA
Chargé de recherche
IRSH-CENAREST (Libreville-Gabon)

Introduction

La présente fiche technique est tirée de notre communication au cycle de conférences du département des dynamiques sociales. Elle présente et analyse, en s'appuyant sur F. Chauvin (2002), les différentes évolutions des missions, du fonctionnement et de l'organisation de l'administration publique. Mais, au-delà d'une acquisition des notions théoriques et juridiques tirées des travaux de P. Edilio (1981) et M. Leroy (1998) permettant de définir et de comprendre l'administration publique en général, nous avons privilégié une démarche qui facilite l'appropriation des aspects pratiques du contexte gabonais en particulier. Cette inclinaison sur le cas spécifique du Gabon résulte de nos réflexions antérieures (F. Nfoule Mba, 2011 et 2017) qui ambitionnaient de cerner l'administration à l'aune des mutations et de l'extension du domaine d'intervention de l'État. Aussi apparaît-il important de comprendre le maillage services centraux-services extérieurs. Chacun de ces segments, aux caractéristiques bien spécifiques, tient un rôle essentiel dans la matérialisation des politiques publiques selon P. Edilio (1981). Les moyens d'action de l'administration et les missions de service public qu'elle doit accomplir suscitent également un intérêt particulier. C'est au regard de ces préoccupations que nous avons scindé notre présentation en quatre parties : l'administration et l'État, les missions, l'organisation et le fonctionnement.

1. L'administration comme bras séculier de l'État

L'État unitaire est caractérisé par l'existence d'un centre d'impulsion politique et juridique unique. Il en résulte que les citoyens sont soumis aux règles identiques. En matière de politiques publiques, les populations, quelle que soit leur localité d'installation, sont donc en droit d'exiger des traitements équivalents en qualité et en performance. À ce titre, les prestations délivrées en termes de santé, d'éducation, de sécurité, mais aussi d'infrastructures, d'accès à l'eau et à l'électricité... doivent être assurées dans la moindre portion du territoire national découpé en circonscriptions administratives. Cette uniformisation et l'exigence du service public¹ qui en émane interpellent particulièrement l'administration qui est considérée comme un acteur principal de la mise en œuvre des politiques publiques. Il est difficile de trouver des

1. La notion de service public est appréhendée ici comme étant un ensemble d'actions et de prestations visant, à différents échelons de l'État, la satisfaction des besoins d'intérêt général.

définitions standards à l'administration publique. En tant que concept ayant prise sur des réalités ou des situations diverses de la vie en communauté, plusieurs contenus peuvent être appliqués pour comprendre et circonscrire ses actions ou domaines d'intervention. Toutefois, au plan institutionnel, l'administration apparaît comme un ensemble d'organes participant du service public. Liées entre elles par des rapports hiérarchiques, ces structures se déclinent en directions, services, bureaux, etc. Au plan corporatiste, l'administration peut être appréhendée à travers ses personnels regroupés en de multiples corps de métiers. C'est sur ce corpus institutionnel et technique que l'État s'appuie prioritairement pour matérialiser les politiques publiques. Mais l'administration se caractérise aussi par des missions, un fonctionnement et une organisation en perpétuelle évolution.

2. Les missions et le fonctionnement

Au départ assez restreintes, les missions de l'administration ont subi beaucoup évolué au cours de l'histoire. Pendant longtemps, les populations ont eu avec l'administration des contacts sporadiques consistant à légaliser quelques rites basiques de la vie en communauté, à savoir la naissance, les actes d'État civil, les mariages, les décès, et pour certains, le paiement de l'impôt. Or, les exigences d'une protection sociale, d'une fiscalité plus raffinée, mais aussi des réglementations complexes et des interventions économiques diversifiées... ont amené les citoyens à avoir des contacts plus fréquents avec les services publics. Cela a induit un élargissement et une complexification des missions de l'administration. Cette extension des missions de l'administration est une conséquence directe de l'élargissement du rôle de l'État. Auparavant, l'État s'occupait essentiellement de la souveraineté, à savoir la défense et la sécurité du territoire, la diplomatie et, dans une certaine mesure, la collecte de l'impôt. Même si, ces activités régaliennes demeurent son apanage, il n'en reste pas moins que son domaine d'intervention s'est considérablement élargi. Désormais, à ces missions traditionnelles s'ajoutent des missions financières, économiques, culturelles et sociales. C'est fort de cela que, chargée de la matérialisation des politiques publiques, l'administration est aujourd'hui appelée à diversifier et à élargir ses interventions. Aussi, dans le cadre de ce que M. Leroy (1998) qualifie de «polyvalence du service public», l'administration assure-t-elle trois missions principales : d'abord les missions de souveraineté et les missions financières, ensuite les missions culturelles et les missions sociales, enfin les missions sectorielles et les missions liées au cadre de vie. Toutefois, assurer le service public implique une application pratique et quotidienne de la gestion des affaires de l'État. Or, en la matière, le bon sens ne suffit pas à maîtriser toutes les crises ni à prévoir l'imprévisible. Il faut y adjoindre l'imagination.

La vision de l'administration doit embrasser l'avenir et se hisser au niveau des grandes options engageant le destin

de la collectivité. Si les autorités politiques légitimement et légalement consacrées sont chargées de les définir, il incombe à l'administration de les matérialiser. Aussi doit-elle apporter son expertise dans la conception et la concrétisation des programmes étatiques. C'est dans cette optique que P. Edilio (1981, p. 14) affirmait que «celui qui détient le savoir est précieux à celui qui possède le pouvoir». L'accomplissement de cette mission d'assistance et d'accompagnement nécessite des outils spécifiques destinés à connaître, prévoir et décider. Un des rôles importants de l'administration consiste donc en la collecte des informations et en la diffusion des expériences à travers des réflexions pouvant être utiles à l'action publique. Mais comment l'administration fonctionne-t-elle ?

Les missions de l'administration sont assurées tant par des services centraux que par services extérieurs, régionaux ou territoriaux de l'État. En termes de fonctionnement, on parle alors d'un service public pris en charge par un mode de gestion directe. Cette modalité suggère que l'appareil administratif soit déployé sur différentes portions du territoire national. On parle alors d'une déconcentration à travers laquelle les différentes entités administratives déployées sur le territoire national demeurent soumises aux autorités hiérarchiques centrales. Mais le service public peut également relever d'autres formules d'organisation dites «indirectes» comme les établissements publics, les entreprises publiques, les concessions, les ordres professionnels, etc. Au-delà de l'allégement des procédures, ces dispositifs postulent une plus grande efficacité du service public. Indépendamment des modalités de fonctionnement direct ou indirect, il reste que l'administration s'organise de manière assez spécifique.

3. L'organisation

La description que P. Edilio (1981) fait de l'administration indique qu'elle comprend des services centraux et des services extérieurs.

Les administrations centrales sont des services de l'État directement rattachés aux autorités politiques centrales. Éléments importants de l'appareil administratif, elles sont chargées de préparer les textes réglementaires, les projets de loi ainsi que toutes les décisions et orientations qui traduisent les options arrêtées par les autorités constitutionnelles. Elles veillent également à leur exécution. Au Gabon, comme ailleurs, elles sont placées sous l'autorité directe d'un ministre. Regroupées au sein des secrétariats généraux, les services centraux se déclinent, selon des rapports hiérarchiques, en directions générales, directions, services et, dans certains cas, en bureaux et centres d'études, voire des départements. Pour autant, il n'y a pas de structure type d'une administration centrale. En effet, les compétences de chaque ministère sont découpées en un certain nombre d'attributions détenues chacune par une ou plusieurs directions générales ayant en charge un secteur précis d'activité. Ces directions peuvent être qualifiées de «verticales», en ce qu'elles s'occupent d'un

secteur bien circonscrit. C'est le cas de la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur dont les compétences se limitent aux attributions de son ministère. Mais, il existe également des directions aux compétences «transversales», en ce qu'elles gèrent une catégorie de sujets non seulement pour un ministère, mais aussi pour l'ensemble du gouvernement ou de l'édifice institutionnel. La Direction Générale de la Fonction Publique, qui assure la cohérence de la gestion des situations administratives de l'ensemble des agents de l'État, apparaît comme une excellente illustration de l'horizontalité administrative. Ses compétences débordent largement le cadre du ministère de la Fonction publique et touchent, non seulement les autres départements ministériels, mais aussi l'ensemble des institutions et des organes de l'État. Mais, qu'ils soient transversaux ou verticaux, les services centraux définissent et appliquent la politique gouvernementale selon la localisation et la compétence géographiques.

Les administrations centrales sont, en général, installées dans les villes-capitales. Pour le cas du Gabon, il s'agit de Libreville. Mais le critère de localisation n'est parfois pas assez significatif. Libreville, capitale politique et administrative, abrite de nombreuses administrations provinciales et régionales. En la matière, les circonstances historiques qui en ont simultanément fait, à la fois la capitale politique du Gabon et le chef-lieu de la province de l'Estuaire, suscitent une certaine confusion. On n'y retrouve autant les services centraux que les administrations provinciales. Ce sont, par exemple, les cas de la Trésorerie Provinciale de l'Estuaire, du Gouvernorat et des Préfectures... qui se retrouvent implantés dans la capitale au même titre que les services centraux. Cette nuance ne s'applique pas au critère de compétence géographique.

Bien que localisés dans la capitale, les services centraux ont compétence sur l'ensemble du territoire national. Ils donnent des directives et des impulsions nécessaires à la mise en œuvre des politiques publiques et assurent la surveillance et le contrôle de l'exécution des directives émises aux services extérieurs. Cette donnée est également valable pour les services extérieurs qui appliquent les lois et règlements sur le territoire national dans le cadre des instructions et des moyens qu'ils reçoivent de l'État. Il s'agit non seulement des directions ou services provinciaux, mais aussi des subdivisions régionales des différentes administrations. Selon leurs attributions respectives et domaines d'intervention, la structure et l'organisation des services extérieurs sont variables. On n'organise pas une inspection provinciale du travail comme une trésorerie provinciale. Dans l'interland, ces services sont placés sous l'action coordinatrice des autorités administratives locales que sont les gouverneurs, les préfets et les sous-préfets.

F. Chauvin (2002) établit que ni les services centraux ni les services extérieurs ne possèdent la personnalité morale. Ils ne sont que des éléments dans l'ensemble qu'est l'État. Ce sont donc des rouages dont l'État se sert pour concrétiser

les politiques publiques. Ils se différencient des organismes autonomes (établissements publics, concessions, entreprises publiques ou parapubliques) à qui l'État peut confier des missions de service public. Quelles que soient leurs missions, les administrations centrales ont une structure assez semblable. Toutefois, leur organisation et structure ne sont pas figées. Elles sont systématiquement affectées par les fluctuations dans la répartition des attributions gouvernementales, souvent occasionnées au gré de la conjoncture politique ou des nécessités de la gestion de l'État. Certains services centraux sont déployés auprès de certaines institutions ou autorités politiques (Président de la République, Premier ministre et présidents d'institutions constitutionnelles). On parle alors des organes techniques à caractère politique.

Au milieu des années soixante, le Chef de l'État et du gouvernement a disposé d'un secrétariat général du gouvernement. Administration légère, ce service assurait le support au Conseil des ministres en préparant l'ordre du jour, la convocation, mais aussi le compte rendu et la mise en forme des décisions (F. Nfoule Mba, 2017, p. 40). D'autres instances comme le cabinet du Premier ministre, le secrétariat général de la Primature et divers organes de coordination et de liaison autour du Chef de gouvernement² participaient également de cette mission de soutien à l'activité gouvernementale. Le Parlement, le Conseil économique et social, la Cour constitutionnelle... disposent également des services administratifs. Que dire du fonctionnement de l'administration?

4. Le fonctionnement ou les moyens d'action

Les moyens d'action des services centraux et des services extérieurs fournissent une bonne approximation du fonctionnement de l'administration. À ce propos, on distingue trois principaux moyens d'action : le pouvoir réglementaire et budgétaire, le pouvoir d'impulsion et de contrôle, l'instruction des affaires les plus importantes.

Pour R. Guillien et J. Vincent (2010, p. 549-550), le pouvoir réglementaire consiste en l'élaboration des textes (lois, décrets, arrêtés). Il est souvent déclenché à la «commande» des autorités ministérielles par le canal des cabinets qui indiquent à l'administration les objectifs à atteindre. Le service compétent rédige alors le projet. Il importe qu'il décline plusieurs variantes, ainsi que des analyses faisant valoir les avantages et les inconvénients de chacune des options. Après les visas des différents échelons de la hiérarchie, le dossier est soumis à l'approbation du ministre. D. Alland et S. Rials (2003, p. 1177-1179) précisent que s'il s'agit d'un décret, il sera ensuite transmis au Premier ministre par l'intermédiaire du Secrétariat Général du Gouvernement dans l'optique d'une promulgation en Conseil des ministres sous la direction du Chef de l'État. L'avis du Conseil d'État est parfois requis, notamment pour les projets de loi.

2. À l'instar du Commissariat général à la refondation, le Contrôle général d'État, le Projet pour la bonne gouvernance...

Le pouvoir budgétaire de l'administration est de deux ordres : la préparation et la régulation. En amont, l'administration est techniquement chargée de préparer le budget de l'État. Cette tâche technique, qui requiert la collaboration de la Direction Générale du Budget, émane du pouvoir de régulation et de répartition de la dépense en aval. Il consiste, pour chaque administration, à recenser les dépenses à effectuer, à les évaluer et à assurer les arbitrages en fonction des prévisions de recettes et des décisions du gouvernement. Une fois le budget voté au Parlement, les administrations centrales engagent, liquident, ordonnancent elles-mêmes les dépenses ou délèguent les crédits aux services extérieurs.

Les attributions d'impulsion et de directive résident dans la capacité des administrations centrales à adresser des directives aux services extérieurs ainsi qu'à tous les organismes soumis à leur autorité. Dans cette optique, les administrations centrales effectuent un travail d'élaboration des directives. Celui-ci consiste en trois temps. D'abord, l'interprétation, la précision et le commentaire des lois et règlements. Ensuite, la définition des procédures de travail et la fixation des objectifs. Enfin, l'exigence des comptes rendus et des rapports. Lorsque ces directives sont diffusées sous forme générale, il s'agit des circulaires. Elles ont l'appellation d'instructions quand elles s'adressent nominativement à un chef de service local, pour lui indiquer une conduite à tenir.

Le pouvoir de contrôle et de surveillance des administrations centrales est la contrepartie naturelle des pouvoirs de conception, d'orientation et de direction. Il s'agit de veiller à la bonne application des orientations et autres directives émises aux services extérieurs. Ce contrôle, qui est une tâche traditionnelle des inspections générales des services, peut être effectué par des corps spécialisés, notamment les inspecteurs, les ingénieurs et autres contrôleurs mandatés par les ministères techniques. Dans certaines circonstances, les administrations centrales peuvent être amenées à prendre des décisions individuelles en appliquant directement la réglementation qu'elles ont contribué à élaborer. On parle alors d'instruction directe.

En effet, certains services centraux comme la Direction Générale des Relations avec les Institutions constitutionnelles ne disposent pas de services extérieurs. L'importance de la collaboration que cette instance d'appui à l'élaboration de l'activité institutionnelle, notamment aux plans législatif, juridique et technique ne leur octroie pas de pouvoir de tutelle sur les services administratifs des institutions constitutionnelles. Sur ce point, il apparaît que la tutelle est exercée à l'intérieur des chambres du Parlement, des Hautes Autorités Administratives et des institutions constitutionnelles. Si les secrétariats généraux y assurent la coordination technique des services, les présidents desdites institutions exercent directement la tutelle politique et administrative. Dans ces conditions, la DGRIC et les services centraux qui s'y rattachent allient quotidiennement le travail de conception aux tâches d'exécution. Mais, en dehors de cette particularité,

il est courant que les administrations centrales se réservent l'instruction directe des affaires les plus importantes. Dans ce cas de figure, les services extérieurs interviennent simplement pour la collecte des informations indispensables et l'exécution des directives. En somme, le partage des compétences, entre les services centraux et les services extérieurs, est effectué *a priori* par des seuils fixés de manière générale. Mais rien n'interdit à l'administration centrale d'instruire et de traiter directement, à l'improviste et au nom des ministres, un dossier qui relève normalement des services extérieurs. Ces situations sont régies par l'existence de délégation de pouvoir³ ou de délégation de signature⁴. Dans cette configuration, le ministre peut consentir de larges délégations de signature à ses collaborateurs des services centraux, voire du cabinet, tandis que les responsables des services extérieurs se voient plutôt attribuer des délégations de pouvoir.

Conclusion

L'administration publique, ses services et ses agents, sont dédiés au service public, c'est-à-dire que leurs actions et autres prestations tendent à satisfaire des besoins d'intérêt général. Pour ce faire, l'administration use des moyens et des procédés propres à la gestion publique. Or, bien que les services de l'État et les personnels publics soient soumis à des contraintes strictes, ils se doivent d'évoluer pour s'adapter aux contextes et aux nouvelles exigences du service public. Ces données les mettent face à des perspectives intéressantes et constantes de réforme.

Bibliographie

- ALLAND Denis et RIALS Stéphane (dir.) (2003), *Dictionnaire de la culture juridique*, Paris, PUF.
- CHAUVIN Francis (2002), *Administration de l'État*, 6^e Ed., Paris, mémentos Dalloz.
- EDILIO Paul (1981), *Les institutions administratives*, Paris, Hatier.
- GUILLIEN Raymond et VINCENT Jean (dir.) (2010), *Lexique des termes juridiques*, Paris, Dalloz.
- LEROY Marc (dir.) (1998), *La polyvalence dans les services publics*, Paris, La Documentation française.
- NFOULE MBA Fabrice (2017), «Les limites des secrétaires généraux dans la mutation des institutions du pouvoir exécutif au Gabon (1964-1980)», *L'action publique en Afrique subsaharienne sous le regard des sciences humaines*, NFOULE MBA Fabrice (dir.), Saint-Denis, Connaissances et Savoirs, p. 37-58.
- NFOULE MBA Fabrice (2011), *La haute fonction publique au Gabon : les logiques de sélection d'une élite de 1956 à 1991*, Paris, L'Harmattan.

3. La délégation de pouvoir est attribuée à une autorité désignée par sa fonction.

4. La délégation de signature est attribuée à un agent public nommé désigné, ce qui fait qu'elle ne peut être subdéléguée et qu'elle prend fin lorsque le titulaire quitte son poste.

HISTARC, une revue ouverte à la communauté scientifique nationale et internationale (2012-2020)

Robert Edgard NDONG
Chargé de recherche (CAMES),
IRSH/CENAREST (Gabon)
edgardndong@yahoo.fr

Introduction

En 2012, dans l'éditorial de la première livraison d'HISTARC, le professeur Hugues Mouckaga, son directeur de publication, note :

Dans le but d'impulser une dynamique nouvelle à la recherche et à la production de savoirs en histoire et en archéologie, les chercheurs du département d'histoire et archéologie de l'Institut de Recherche en Sciences Humaines (établissement du Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique - CENAREST/GABON) ont décidé de créer une revue scientifique.

Cette revue constitue un espace d'émulation de la production scientifique au sein de ce département. Elle est ouverte aux contributeurs d'autres établissements et centres de recherche et elle intéresse tous les axes de recherche dans ces deux disciplines qui connaissent des développements certains.

Cette revue est appelée à connaître, au fur et à mesure, des évolutions en vue de s'assurer un maximum de crédibilité et de durabilité, conditions nécessaires pour pénétrer les espaces internationaux de publication et obtenir un index de reconnaissance, symbole d'excellence¹.

Publiée sous les auspices du département des Études des Sociétés Anciennes et Contemporaines (DESAC)² de l'Institut de recherche en sciences humaines (IRSH), HISTARC est une revue ouverte au monde scientifique national et international. Qu'est-ce qui, dans HISTARC, atteste donc de son double caractère national et international?

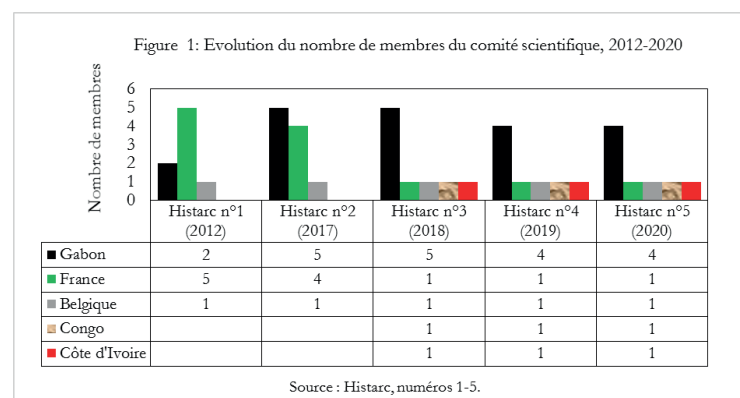
Circonscrire dans la temporalité 2012-2020, deux bornes renseignant respectivement sur la parution du premier et du dernier numéro d'HISTARC³, la présente étude vise à relever les preuves de son ouverture à la communauté scientifique nationale et internationale. Pour ce faire, la méthodologie est fondée sur la compilation et l'exploitation des différents numéros d'HISTARC.

L'ouverture nationale et internationale d'HISTARC est perceptible à partir des instances de gouvernance, des auteurs des articles et des aires géographiques des études.

1. Des instances de gouvernance composées de membres nationaux et étrangers

HISTARC est une revue cogérée par trois comités : le comité scientifique, le comité de lecture et le comité de rédaction. Si ce dernier est exclusivement internalisé, c'est-à-dire composé de membres du département des Études des Sociétés Anciennes et Contemporaines de l'IRSH, tel n'est pas le cas des deux autres instances de gouvernance. Celles-ci attestent l'ouverture nationale et internationale de la revue.

Le comité scientifique est composé des universitaires relevant des deux disciplines qui intéressent prioritairement la revue, l'Histoire et l'Archéologie. Comme dans toute revue scientifique, les membres du comité scientifique apportent leur garantie scientifique. Ledit comité scientifique compte entre huit et dix membres officiant dans les établissements universitaires du Gabon et de l'étranger. La figure ci-après permet de quantifier l'évolution des membres du comité scientifique en fonction de leurs pays d'attaches professionnelles.



À l'exception de la première livraison en 2012 où les membres étrangers représentent 75 % contre seulement 25 % des membres nationaux, le reste du temps, il y a clairement un équilibre quasi parfait entre ces deux catégories de membres du comité scientifique. Les membres nationaux exercent à l'université Omar Bongo (UOB) et à l'École normale supérieure (ENS) de Libreville. Quant aux membres étrangers, ils officient dans les universités africaines (Côte d'Ivoire et Congo) et européennes (France et Belgique).

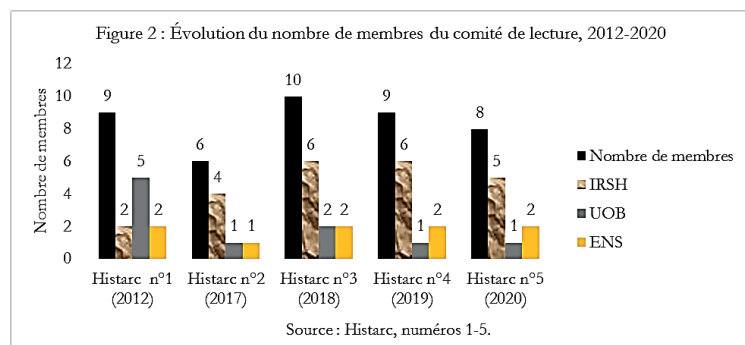
Quant au comité de lecture, il est composé d'experts nationaux de diverses disciplines. Cela procède du choix des membres du département fondateur et hôte de la revue de valoriser les universitaires nationaux. Grâce à l'avis des membres de ce comité, la revue s'assure de publier des articles de qualité respectant les critères de scientificité. L'évaluation des articles par le comité est réalisée en aveugle à l'aide d'une grille d'évaluation sur laquelle chaque évaluateur inscrit ses remarques et donne son avis sur la qualité de l'article et éventuellement sur les améliorations à apporter pour le

1. HISTARC n° 1, 2012, p. 7.

2. Anciennement appelé département d'Histoire et Archéologie.

3. Il s'agit de la dernière livraison au moment de la rédaction de la présente réflexion.

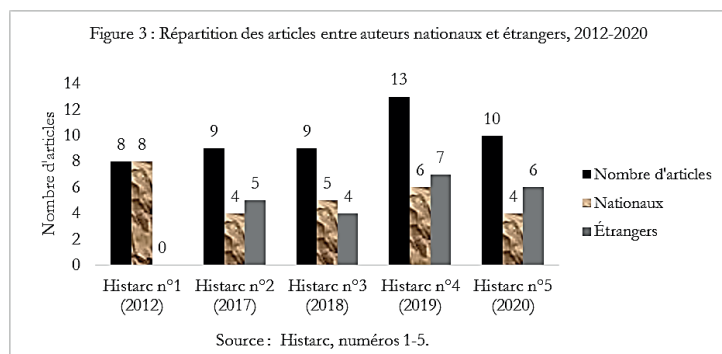
parfaire⁴. La figure ci-dessous montre l'évolution quantitative des membres du comité de lecture.



Les membres du comité de lecture sont issus des principaux établissements de sciences humaines et sociales du Gabon : l'IRSH, l'UOB et l'ENS. Dominé dans le premier numéro en 2012 par l'UOB qui compte cinq membres, le comité de lecture est reconfiguré au fil du temps, avec une présence plus importante des membres issus de l'IRSH. Cela tient au fait qu'il faut être au minimum Maître de recherche ou Maître de conférences pour faire partie du comité scientifique. Or, au lancement d'HISTARC en 2012, seuls deux chercheurs remplissent ce critère⁵. Suite à la multiplication des inscriptions sur la liste d'aptitudes aux fonctions de Maître de recherche des chercheurs de l'IRSH, le comité de lecture s'internalise davantage. Il conserve toutefois un minimum de membres extérieurs (trois à quatre dans les trois dernières livraisons de la revue).

2. Des articles émanant d'auteurs nationaux et étrangers

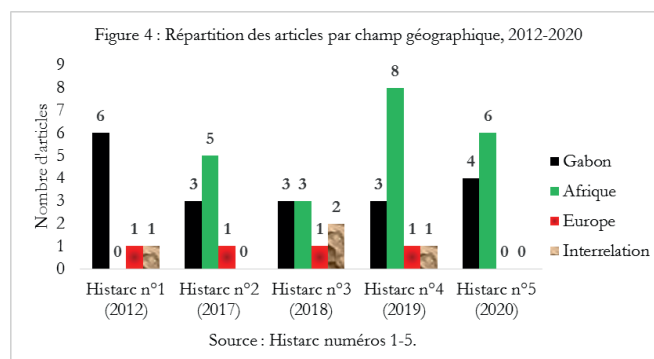
Comme à l'ordinaire dans les revues scientifiques, HISTARC n'accepte que des articles inédits et originaux. Les livraisons de la revue groupent entre huit et treize articles, avec des résumés en français et en anglais. Ces articles émanent des chercheurs et enseignants-chercheurs nationaux et étrangers. La figure ci-dessous permet de saisir, par numéro de revue, la répartition des auteurs entre nationaux et étrangers.



De 2012 à 2020, le nombre total d'articles des cinq parutions de la revue est de 49. Derrière ce chiffre se cachent des réalités qu'il importe de mettre en lumière. Dans le premier numéro, tous les auteurs sont nationaux. Une raison essentielle à cela : l'information relative au lancement de la revue circule principalement dans le milieu universitaire gabonais. Les contributeurs de ce premier numéro exercent à l'IRSH (4), à l'UOB (2), à l'ENS (1) et à l'Institut Universitaire des Sciences des Organisations (1). À partir du deuxième numéro en 2017 et des suivants, suite à une diffusion internationale large de l'appel à contribution notamment dans l'espace du Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur (CAMES), la revue reçoit, évalue et publie des articles d'auteurs exerçant dans les établissements universitaires ivoiriens, congolais et sénégalais. Depuis lors, le nombre d'articles des auteurs nationaux et étrangers est quasiment le même. Ces articles portent sur divers champs géographiques.

3. Des études portant sur divers champs géographiques

La revue est ouverte à tous les champs géographiques. Dans les cinq premiers numéros, les articles portent sur le Gabon, l'Afrique et l'Europe.



Le Gabon et l'Afrique sont les deux grandes aires géographiques étudiées, avec respectivement 19 et 22 articles, soit 38,78 % et 44,90 % des 49 articles (figure ci-dessous). Concernant les réflexions sur l'Afrique, la Côte d'Ivoire est le pays le plus examiné. Elle enregistre, à elle seule, 15 articles soit 68,18 % du nombre d'articles portant sur le continent africain. Les études sur l'Europe restent marginales. Elles sont au nombre de six articles, soit 12,24 % du total des articles. À côté de ses champs géographiques, quatre articles portent sur une interrelation des aires géographiques. HISTARC pouvait-elle échapper à la diversité des champs géographiques ? La réponse est clairement négative, car les membres du département fondateur de la revue ont des approches multi-scalaires.

Conclusion

Propriété du département des Études des Sociétés Anciennes et Contemporaines, HISTARC n'est pas une revue autarcique, car elle a une large ouverture nationale et internationale. Ce

4. Fiche d'évaluation d'Histarc, 2019, 6 p.

5. Il s'agit de Ludovic Obiang et Georice Madebe qui ont le grade de directeur de recherche.

double caractère est perceptible au niveau de l'organisation, de la provenance des auteurs et des champs géographiques étudiés. Les instances de gouvernance que sont le comité scientifique et le comité de lecture associent les universitaires nationaux et étrangers. Les auteurs publiés proviennent aussi bien du Gabon que d'Afrique (particulièrement de l'espace CAMES). Les champs géographiques étudiés, nombreux et divers, portent sur des échelles spatiales gabonaises, africaines et européennes.

In fine, HISTARC est une jeune revue. Elle a encore du chemin à parcourir pour établir ses lettres de noblesse. Mais déjà, les cinq premières livraisons sont prometteuses.

Sources écrites

HISTARC, n° 1, 2012, 187 p.

HISTARC, n° 2, 2017, 196 p.

HISTARC, n° 3, 2018, 266 p.

HISTARC, n° 4, 2019, 302 p.

HISTARC, n° 5, 2020, 253 p.

HISTARC, fiche d'évaluation des articles, 6 p.

Prospections archéologiques à Batanga (Littoral du Gabon)

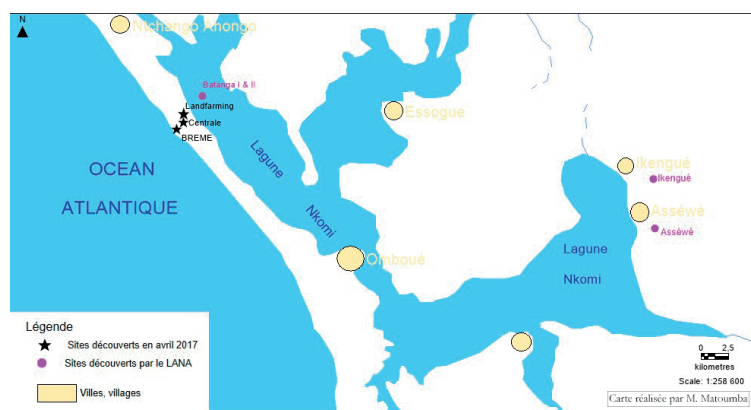
Dr Martial Matoumba,
IRSH/CENAREST (Gabon)
martialmatoumba@gmail.com

Introduction

En 2017, Perenco Oil & Gas entreprit de conduire le projet de construction d'une ligne électrique pour alimenter des pompes submersibles à Batanga (carte 1), une bourgade située à 134 km par voie fluviale de la ville de Port-Gentil sur le littoral du Gabon (ouest de l'Afrique centrale). Cette ligne devait se matérialiser par l'enfouissement d'un câble moyenne tension connectée à la centrale électrique qui, par ailleurs, entraînerait des remaniements de sols susceptibles de détruire de potentiels sites archéologiques.

Pour répondre à l'obligation légale de sauvegarde du patrimoine archéologique inscrite dans la loi n° 2/94 du 23 décembre 1994 portant protection des biens culturels en République gabonaise, nous avons mené des prospections archéologiques à Batanga en 2017 pour le compte de Perenco Oil & Gas. Ces prospections pédestres ont consisté concrètement à réaliser des transects au sein du périmètre déterminé par le tracé sur le continent du câble à installer, avec une emprise de 10 m de largeur sur chaque côté. Lorsqu'un site était identifié, celui-ci était également prospecté en transect. La recherche d'indices de sites s'effectue par observation dans les dessouchages naturels, les monticules, les coupes et les talus résultant de la construction des pistes automobiles, aux abords des pipelines, des aménagements situés autour de la base vie. Ces prospections ont débouché sur de nouvelles découvertes de sites archéologiques.

La présente note met en lumière non seulement les sites archéologiques découverts à Batanga avant 2017, mais aussi les résultats des nouvelles prospections.



Carte 1. Sites archéologiques de Batanga

1. Sites archéologiques découverts à Batanga avant 2017

La bourgade de Batanga a été prospectée pour la première fois par les chercheurs du Laboratoire National d'Archéologie de l'université Omar Bongo (LANA) en 1985-1986. Sous la direction de Lazare Digombé, ces prospections ont mis au jour deux sites archéologiques, Batanga 1 et 2.

1.1. Batanga I

Découvert en août 1985 et prospecté en janvier 1986, le site de Batanga 1 (carte 1)

«s'étend au bord de la lagune, à proximité d'une conduite d'Elf-Gabon. Un ramassage de surface a permis la récolte d'un grand nombre de fragments de poterie sur toute la longueur de la conduite. Dans le secteur nord où le sol paraissait intact, un sondage a mis en évidence un important niveau de tessons de poterie et de charbons de bois en décomposition, entre - 21 et - 35 cm, qui semble constituer un seul et même niveau d'occupation. La nappe phréatique apparaît à 40 cm, aucun vestige n'étant donc plus visible. La majeure partie du site a été détruite» (Digombé et *al.*, 1987, p. 16; Locko 2004; 2005, p. 24).

La datation d'un échantillon de charbon de bois (Beta 16 941 : 870 ± 90 A.D.) indique le site a été occupé entre le VIII^e et le XII^e siècle, correspondant à l'Âge du fer au Gabon.

1.2. Batanga II

Repéré en janvier 1986, le site de Batanga 2 (carte 1) se localise au nord de la piste qui mène au terminal pétrolier Elf Gabon et à 200 m de la lagune.

«Un ramassage de surface a permis de recueillir de nombreuses petites pièces lithiques [...] en silex blanc. Dans le lot, les éclats étaient prépondérants, alors que les pièces finies et typologiquement identifiables rares. Ces objets pourraient, pour la plupart appartenir à une industrie du Late Stone Age, à en juger par la dimension et le caractère technologique des pièces» (Digombé et *al.* 1987, p. 16; Locko 2004; 2005, p. 24).

Les grandes dimensions de certains objets suggèrent un mélange d'industries et permettent d'envisager une présence préhistorique encore plus ancienne sur ce site.

2. Résultats des nouvelles prospections

Étalées initialement sur plusieurs six jours, les prospections de terrain se sont déroulées en définitive sur une journée en raison de nombreuses contraintes administratives et logistiques auxquelles nous avons été soumis.

Au cours de cette mission de terrain, nous avons tenté de localiser les sites archéologiques de Batanga I et II. Malheureusement, ces deux sites découverts par le LANA se sont révélés difficiles à localiser en raison de coordonnées géographiques et d'indications imprécises fournies par les auteurs. La prospection de Batanga a donné lieu à la

découverte de deux sites d'archéologiques (carte 1) : La Centrale et Landfarming.

2.1. Le site La centrale



Fig. 1. Vues du site La Centrale

De coordonnées géographiques E 9.11672° et S 1.45441°, ce site se trouve à 100 m environ de la centrale électrique de Batanga, sur le bord droit de la route de service conduisant au camp base vie. Très remanié, il est constitué par un monticule de sable blanc qui longe et recouvre un pipeline parallèle à la route (Fig. 1). Il s'étend sur une longueur de 25 m et une largeur de 4 m dans un milieu recouvert de graminées de savane reposant sur un sol sableux. Le bord gauche de ce site montre un chenal rempli d'eau. Les vestiges lithiques découverts proviennent probablement de ce chenal duquel le sable a été extrait pour recouvrir le pipeline. Les vestiges de ce site, uniquement des pierres taillées, se composent d'une hache taillée (fig. 3) et de plusieurs produits de débitage. Les dimensions relativement petites de ces produits de débitage, l'absence de pierre polie et de poterie nous conduisent à placer ce site date au Late Stone Age.

2.1. Le site Landfarming



Fig. 2. Vues du site Landfarming

Le site Landfarming a été découvert à la suite du lieu-dit BREME (E 9.11125° et S 1.46016°). Ce lieu se déroule tout au long de la piste qui relie la route de service (celle mène au camp base vie) à la plage qui fait face à la plateforme de BREME (Fig. 2, deux premières photos en haut). Ce site de dépôt secondaire avait révélé des pierres taillées et des fragments de

poterie qui résultaient du transport en cet endroit de sables qui avaient servi à revêtir la piste. C'est en recherchant la provenance des vestiges allochtones de BREME que nous avons découvert le site du Landfarming. De coordonnées géographiques E 9.11680° et S 1.44844°, le Landfarming est un espace ouvert situé à une centaine de mètres de la centrale électrique, sur le bord gauche de la route menant au village de Batanga.

Landfarming (Fig. 2, photo en bas), situé en savane et entouré de graminées, est destiné au traitement des terres souillées provenant des différents forages. Les traitements de terres souillées effectués sur cet espace ont entraîné le décapage d'une importante couche superficielle de sables foncés qui contenait de nombreux vestiges archéologiques. Détruit sur une large portion, ce site paraît avoir conservé des niveaux archéologiques en place.

Le site Landfarming a révélé en abondance aussi bien des pierres taillées que des fragments de poterie parfois décorés (Fig. 3). Ce mélange de pierres taillées et de poteries rappelle celui du site Ikengué où il remonte à 2460 ±80 BP (Beta-16174) (L. Digombé et *al.*, 1987 a, p. 708), soit la période de transition Late Stone Age -Néolithique.



1-100 : outillage lithique et tessons de poterie du site Landfarming; 101 : hache taillée du site La Centrale

Fig. 3. Témoins lithiques et céramiques des sites Landfarming et La Centrale

Conclusion

La prospection de Batanga a permis de mettre au jour deux nouveaux sites archéologiques. Le site du Landfarming est menacé de destruction définitive à chaque fois que les activités de traitement des terres souillées s'y déroulent. Ce site recèle des vestiges et des informations qui doivent être intégrés dans une démarche générale. Celle-ci préconise que des sondages avec des moyens courants y soient menés très rapidement. S'il n'est pas possible d'effectuer ces sondages, il faudra envisager un nouveau champ pour traiter les terres souillées. Les vestiges, ponctuels et hors contexte du site dit de la Centrale, ne permettent pas jusqu'ici de situer leur contexte exact de provenance. Ces vestiges n'ont donc qu'une valeur indicative qui nécessite un échantillonnage représentatif et une surveillance du site.

Bibliographie

DIGOMBE Lazare, JEZEGOU Marie-Pierre, LOCKO Michel et MOULEINGUI Vincent, 1987, *Un an de recherches*

archéologiques dans la région de Port-Gentil (Ogooué-Maritime, Gabon),
Laboratoire National d'Archéologie et d'Anthropologie,
Université Omar Bongo, Série Documents n° 1, Libreville,
36 p.

DIGOMBE Lazare, LOCKO Michel et EMEJULU James,
1987, Nouvelles recherches archéologiques à Ikengué (Fernan
Vaz, province de l'Ogooué-Maritime, Gabon) : un site datant
de 1300 BC, *L'Anthropologie*, 91, 2, p.705-710.

LOCKO Michel, 2005, La préhistoire de l'Ogooué-Maritime,
Les Cahiers d'Histoire et Archéologie, 7, p.21-37.

LOCKO Michel, 2004, Dates au radiocarbone 14 consacrant
la préhistoire du Gabon, *Les Cahiers d'Histoire et Archéologie*, 6,
p.15-24.

Gestion des déchets d'activités industrielles sur un site d'exploration pétrolière au Gabon

Anicet MBOUMBA,
Attaché de recherche en Géographie
de l'aménagement et de l'environnement
IRSH/CENAREST

Introduction

Depuis la loi n° 16/93 du 26 août 1993 relative à la protection et à l'amélioration de l'environnement, l'État gabonais impose aux entreprises industrielles de limiter les impacts de leurs activités sur l'environnement. Ainsi, tout projet industriel nécessitant des aménagements de grande envergure doit être précédé d'une identification *a priori* des incidences sur l'environnement, assortie de mesures d'atténuation de ces impacts (plan de gestion environnemental).

Pour se soumettre à cette obligation légale, des études d'impact environnemental ont été commandées par MAUREL & PROM dans le permis d'exploration pétrolière dénommé «Nyanga-Mayombe» localisé au sud-ouest du Gabon. Le projet consistait en une campagne sismique lancée en 2013 par MAUREL & PROM et réalisée par son sous-traitant BGP. La réalisation de cette campagne sismique nécessitait des aménagements et des équipements (routes pour rallier le site accueillant le projet, lignes sismiques pour l'exploration pétrolière proprement dite; base vie pouvant accueillir plus de 340 personnes). C'est dans ce cadre que nous avons mené en 2017 une enquête relative à la gestion des déchets sur un site d'exploration pétrolière à Ndindi, au sud-ouest de la province de la Nyanga. La présente note met en exergue la problématique et la méthodologie de l'étude, les principaux résultats et les Propositions pour l'optimisation de la gestion des déchets.



Carte. Localisation du projet

1. Problématique et méthodologie de l'étude

Conformément à la réglementation en vigueur en République gabonaise, le promoteur s'était engagé auprès de l'administration à réaliser le suivi des impacts du projet dans le but de vérifier l'évolution de l'état de l'environnement pendant la durée de la campagne sismique. Ce suivi comportait plusieurs aspects, dont celui relatif à la production et à la gestion des déchets. C'est précisément cette composante que nous avons été amenés à étudier, en partant des questions suivantes : quels déchets sont générés par le projet ? Comment ces résidus sont-ils gérés par l'entreprise et comment en optimiser le traitement afin de limiter les impacts sur l'environnement ?

Pour ce faire, nous avons focalisé nos investigations sur la base vie, car elle constituait le point d'ancrage de l'activité industrielle et comportait de ce fait les caractéristiques suivantes : forte concentration humaine, forte densité des équipements industriels et des moyens roulants (engins de travaux publics, camions, véhicules légers, etc.). Ce site était donc susceptible de produire l'essentiel des déchets émanant de l'activité de prospection pétrolière. L'étude a été réalisée en deux (2) phases : une phase d'identification et de caractérisation des déchets et une phase d'analyse des modes de gestion des déchets. Pour conduire l'étude, nous avons utilisé trois méthodes de collecte des données : l'analyse documentaire, les entretiens avec les gestionnaires du site et l'observation directe.

2. Résultats de l'étude

L'étude a permis de relever plusieurs résultats qui révèlent la typologie des déchets présents sur le site et les modes de gestion de ces déchets.

2.1. Typologie des déchets

Les déchets produits sur le site ont été identifiés et caractérisés selon une classification distinguant les déchets non dangereux, assimilables aux ordures ménagères (OM); et les déchets dangereux, dont la toxicité constitue un danger important pour l'environnement et pour la santé humaine (tableau 1). L'étude a révélé une production totale journalière d'environ 34 tonnes de déchets, comprenant à la fois les déchets émanant de la vie quotidienne du personnel sur le site (résidus ménagers) et les déchets spécifiques à la campagne sismique (déchets industriels proprement dits).

Déchets dangereux				Déchets non dangereux			
Produits chimiques usés et hydrocarbures	Matériel électrique et électronique	Aérosols	Déchets médicaux	Déchets métalliques	Déchets végétaux	Emballages non biodégradables et déchets alimentaires	Déchets inertes
Peintures usées, solvants, huiles de moteur usées, lubrifiants, diluants, etc.	Batteries, cartouches d'encre, ordinateurs, ampoules, etc.	Extincteurs, aérosols, abrasifs, etc.	Seringues, gants, pansements, médicaments périmés, etc.	Ferraille, câbles usés, fûts métalliques, etc.	Branches, troncs d'arbres, etc.	Emballages en plastique non contaminés, caoutchouc, canettes et boîtes de conserve, restes alimentaires	Sable Gravats

Tabl. 1. Typologie des déchets

2.2. Modes de gestion des déchets

L'étude des modes de gestion des déchets a consisté dans un premier temps à identifier les méthodes de traitement de ces résidus : conditionnement, stockage, élimination (tableau 2). Notre enquête a montré que chaque type de déchets est soumis à des procédés de traitement spécifiques sur le site. Par contre, lorsque les capacités techniques de l'entreprise ne le permettent pas, les résidus sont orientés vers des filières de traitement adapté, hors site.

Type	Catégorie	Contenu	Élimination	Lieu	Entreprise
Déchets dangereux	Produits chimiques usés, produits de peinture	Peintures usagées, solvants, diluants		Hors site	IEG
	Déchets souillés par les hydrocarbures	Huiles usées de moteurs, huiles hydrauliques, lubrifiants, sols pollués, chiffons souillés	Incinération	Hors site	IEG
	Matériel électrique électronique et informatique	Matériel électrique, batterie	Recyclage	Hors site	GACIA
		Cartouches d'encre	Recyclage	Hors site	CIS
	Aérosol	Extincteurs, aérosol, abrasifs	Recyclage-export	Hors site	IEG
	Tubes fluorescents, ampoules		Recyclage-Export	Hors site	IEG
Déchets non dangereux	Déchets médicaux	Seringues, aiguilles, gants, pansements, médicaments périmés, etc.	Incinération (DASRI)	Hors site	CAMA SERVICES
	Déchets métalliques	Déchets ferrailles, câbles usés, fûts métalliques propres	Recyclage	Hors site	GACIA
	Déchets végétaux	Branchages, troncs d'arbres coupés	Disposition le long des routes ou réutilisation par les populations	Sur site	
	Emballages non biodégradables, non dangereux, déchets domestiques	Emballage en plastique non contaminé, caoutchouc, récipients en plastique	Recyclage ou mise en décharge	Hors site	VALDEC
		Canettes et boîte de conserve	Recyclage	Hors site	AGEN
	Déchets alimentaires biodégradables	Déchets d'origine alimentaire provenant des bases vie, restaurants	Incinération sur site ou enfouissement	Sur site	BGP
	Déchets inertes	Sable, gravats de démolition non pollués	Réduction en éléments fins + cession à la population		BGP

Tabl. 2. Modes de traitement des déchets

3. Propositions pour l'optimisation de la gestion des déchets

Il s'agit ici d'évaluer l'impact environnemental des méthodes de traitement des déchets, afin de proposer des mesures d'optimisation, conformément à la réglementation en vigueur.

Les analyses ont montré que dans l'ensemble, la collecte des déchets non dangereux est satisfaisante. Toutefois, des problèmes se posent en matière de tri pour les déchets destinés à être acheminés hors site. En ce qui concerne les déchets dangereux, c'est en matière de stockage que des progrès doivent être réalisés, notamment pour les résidus d'hydrocarbure et pour les équipements électriques et électroniques (DEE/D3E). Par conséquent, dans l'optique d'améliorer le système de gestion des déchets émanant du projet, nous proposons que MAUREL & PROM et son sous-traitant BGP appliquent les mesures suivantes :

- Organiser un tri systématique des déchets collectés ;
- Mettre en place des modes de stockages évitant tout contact direct entre les déchets dangereux et les éléments du milieu naturel (eau, sol, végétation). Ceci est d'autant plus important que ces déchets sont conservés pendant un certain temps

sur place, en attendant d'être acheminés vers les filières de traitement hors site. Le temps de conservation peut constituer un facteur de risque ; il doit donc être le plus court possible.

- Garantir des modes de transport sécurisés pour l'acheminement des déchets vers les lieux d'élimination.

Conclusion

L'étude a révélé que le système de gestion des déchets mis en œuvre sur le site d'exploration pétrolière de Nyanga-Mayombe est largement satisfaisant. Cependant, certains mécanismes de collecte et de stockage doivent être améliorés, notamment en matière de gestion des résidus d'hydrocarbures ou d'huiles usées, afin de répondre pleinement aux exigences légales et d'en minimiser l'impact sur l'environnement.

Références

Lois

Loi n° 007/2014 relative à la protection de l'environnement en République gabonaise.

Loi n° 16/93 du 26 août 1993 relative à la protection et à l'amélioration de l'environnement.

Ouvrages

DAMIEN Alain, 2004, Guide du traitement des déchets, Paris, Dunod.

LEROY Jean-Bernard, 1997, Les déchets et leur traitement, Paris, Puf.

Recommandations aux auteurs

Les fiches techniques, les articles de vulgarisation, les comptes rendus de lecture, les annonces d'événements scientifiques, les résumés d'interventions scientifiques dans les colloques ou congrès, les résumés de nouvelles avancées scientifiques, etc. soumis au Bulletin des Sociétés Anciennes et contemporaines doivent respecter les règles suivantes :

- Le texte ne doit pas compter plus de 3 000 mots (titre, notes de bas de page, bibliographie et espaces compris).
- Le texte doit être formaté en Garamond 12 pt, interligne simple.
- Le texte doit compter quatre images et/ou tableaux au maximum.
- Les sources historiques doivent être insérées en note de bas de page dans le texte principal.
- Les fiches techniques et les articles de vulgarisation doivent comporter une introduction, un développement articulé, une conclusion et une bibliographie.

Soumission

Les contributions doivent être envoyées en version électronique uniquement à l'adresse suivante :

- bulsac.irshgabon@gmail.com

Évaluation

- Chaque article sera soumis à la révision anonyme de deux relecteurs. En cas de rapports contradictoires, un troisième relecteur sera sollicité.
- Les auteurs des articles retenus devront fournir dans un délai d'une semaine, après réception des avis d'acceptation, une version corrigée selon les indications des relecteurs, en cas d'acceptation des remarques et suggestions éventuelles.

Appel à contribution BULSAC n°3

Le Bulletin des Sociétés Anciennes et Contemporaines (BULSAC) publiera son troisième numéro en décembre 2020.

BULSAC valorise et promeut les travaux et les publications en histoire, en archéologie et en sciences connexes sous forme de fiches techniques, d'articles de vulgarisation, de comptes rendus de lecture, d'annonces d'événements scientifiques, de résumés d'interventions scientifiques dans les colloques ou congrès, de résumés de nouvelles avancées scientifiques, etc.

Les contributeurs intéressés par la prochaine livraison du BULSAC doivent envoyer leurs propositions d'articles par e-mail à l'adresse suivante : bulsac.irshgabon@gmail.com.

La date limite de réception des textes est fixée au 31 octobre 2020.